

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1341

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1341**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La propriété de monsieur Yanis Boulaouinat est impactée par l'emplacement réservé n° 38 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). La Métropole de Lyon a préempté, par arrêté du Président n° 2021-12-29-R-0971 du 29 décembre 2021, à la demande de la Ville de Lyon, un logement et une cave situés 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, afin de créer un espace vert public.

La Ville de Lyon s'est déjà rendue propriétaire au sein de cet emplacement réservé de 2 parcelles, l'une cadastrée DV 52 acquise en 2013 et l'autre, cadastrée DV 50 acquise en 2018 ainsi que de plusieurs lots de copropriété, acquis par voie de préemption.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre les acquisitions foncières sur le secteur en vue de disposer, à terme, d'un tènement foncier suffisant permettant l'élaboration d'un projet d'espace vert qualitatif et adapté aux besoins des habitants de l'arrondissement.

II - Désignation du bien cédé

Les biens susvisés se situent sur la parcelle cadastrée DV 104, d'une superficie de 186 m², au 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème. Il s'agit d'un appartement d'une superficie de 42,05 m² à usage d'habitation formant le lot n° 4 de la copropriété, avec les 144/1 000 de la propriété du sol et des parties communes attachées à ce lot ainsi que d'une cave en sous-sol portant le n°1, formant le lot n° 10 de la copropriété, avec les 4/1 000 de la propriété du sol et des parties communes attachée à ce lot.

III - Modalités de cession

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Lyon qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter, à la Métropole, lesdits lots de copropriété, au prix de 180 000 €, dont 4 000 € de mobilier et une commission de 5 000 € TTC à la charge du vendeur, biens cédés libres et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Lyon aura la jouissance des biens à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier et de l'État (DIE) du 18 janvier 2022, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession à la Ville de Lyon, pour un montant de 180 000 € dont 4 000 € de mobilier, et une commission de 5 000 € à la charge du vendeur, des lots de copropriété n° 4 et n° 10 à usage de logement et de cave dans l'ensemble immobilier situé 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3^{ème}, sur la parcelle cadastrée DV 104, en vue de la création d'un espace vert public.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser, pour un montant de 180 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279061-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
